

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
23/02/2018	23/02/2018	F2018-3455

1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION D'UN PARC PUBLIC ET D'UN PARKING SOUTERRAIN PLACE DE LA MONTAGNE VERTE A COLMAR

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	OPERATION D'AMENAGEMENT CREANT UNE AIRE DE STATIONNEMENT OUVERTE AU PUBLIC DE 710 PLACES

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'OPERATION EST UN REAMENAGEMENT COMPLET DE LA PLACE DE LA MONTAGNE VERTE VISANT A LA LIBERER DE TOUT STATIONNEMENT ET CIRCULATION MOTORISES EN SURFACE.
LE PROJET COMPREND LA CREATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN ACCESSIBLE DEPUIS LA RUE DE L'EST, ET L'AMENAGEMENT D'UN PARC PUBLIC EN SURFACE.

4.2 Objectifs du projet

L'aménagement du site de la montagne verte à Colmar revêt différents enjeux d'ordre patrimoniaux, urbains, environnementaux et fonctionnels.

Situé à proximité immédiate du centre historique et du Site Patrimonial Remarquable le site est en attente de qualification, il constitue aujourd'hui un espace de stationnement sans qualité mais dont l'usage, à proximité des rues piétonnes et commerçantes, ne fait aucun doute.

Ce constat légitime la décision de la collectivité de développer à cet endroit une nouvelle offre de stationnement couplée à un projet ambitieux de rénovation urbaine.

Ce projet porte notamment sur la création d'un véritable parc urbain en continuité de la coulée verte existante menant du Pôle Média Culture (PMC) aux halles du marché couvert, accompagnant les rives de la Lauch et constituant ainsi un poumon vert au centre de Colmar.

Cette nouvelle organisation intègre et valorise les accès respectifs du PMC et du centre sportif depuis le parc tout en marquant l'entrée vers le centre historique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux de construction :

- en infrastructure : construction d'un parking en sous-sol, sur trois niveaux enterrés

Avant d'effectuer les terrassements, il conviendra de procéder à la mise en œuvre d'une enceinte étanche et d'un bouchon injecté étanche en dessous de la pleine masse afin de permettre le travail des terrassements à sec. L'épaisseur d'alluvions perméables étant très importante, il est nécessaire de créer l'horizon imperméable par injection dans le sol : il y a ainsi création d'un bouchon injecté.

Dans le cas présent, la paroi a une épaisseur de 60 cm et descend à 23 m de profondeur.

Elle sera renforcée à l'aide de tirants pour garantir sa stabilité une fois le terrassement réalisé.

Dès que cette enceinte est réalisée, le rabattement de la nappe débute via un pompage temporaire de l'eau de nappe jusqu'à l'achèvement du gros-œuvre. Cette opération permet d'excaver le terrain et de réaliser la structure « au sec » avec l'aide d'un bouchon provisoire complémentaire.

- aménagement paysager : création d'un parc public à dominante végétale

La Ville de Colmar s'est engagée auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) à mettre en valeur certains des vestiges mis au jour à l'occasion des campagnes de fouilles archéologiques qui se sont déroulées de 2015 à 2017.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A l'instar des autres parkings en ouvrage de la Ville de Colmar, le parking souterrain de la Montagne Verte sera un parking payant, géré en régie par du personnel municipal.

Il comprendra 710 places.

Il accueillera des visiteurs journaliers, des abonnés (jour, nuit ou 24h/24h), et potentiellement des bénéficiaires d'une concession à long terme. Les usagers potentiels sont multiples. Ils pourront être des habitants du centre-ville, des clients des commerces du centre-ville, des touristes, des usagers du gymnase de la Montagne Verte ou du Pôle média-culture Edmond Gerrer, des clients du marché couvert et des marchés hebdomadaires.

Le parking aura des heures d'ouverture et de fermeture, et pendant les heures de fermetures, seuls les abonnés et les bénéficiaires de concessions pourront accéder au parking en voiture.

En revanche, l'accès aux piétons pourra se faire à toute heure s'ils ont en leur possession un ticket ou abonnement en cours de validité pour pouvoir récupérer leur véhicule.

Une importante offre de stationnement vélos dans le parking permettra aux usagers de prolonger leur déplacement dans la ville en mode doux.

Le parc créé en surface est conçu pour devenir un lieu de rencontre, multi-générationnel, ludique et convivial, espace de respiration en centre-ville.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis d'aménager.
 Le projet est soumis à autorisation environnementale.
 Le projet est soumis à permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- emprise foncière du parc en surface :	1.6 ha
- emprise du parking souterrain :	8000 m2 (niveau N-1)
- nb de stationnements :	710 places
- emprise totale des 3 niveaux du parking :	22 670 m2
- le niveau -3 du parking :	10,10m de profondeur
- volume du parking :	62 000 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Place de la Montagne Verte Colmar
(68)

Coordonnées géographiques¹

Long. 07° 21' 44" 6 Lat. 48° 4' 33" 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique la plus proche est de type II portant l'identifiant national 420030443 "Zone inondable de l'Ill de Colmar à Illkirch-Graffenstaden". Elle est située à environ 1.3 km au Nord-Est du projet, couvre 17302 ha et englobe la plaine d'inondation de l'Ill entre Colmar et Illkirch-Graffenstaden.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche du projet est située à environ 9 km au sud-ouest et porte l'identifiant national FR3800483 "Carrière de Voegtlinshoffen", dont l'objectif est la protection d'un site de reproduction du Faucon pèlerin.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel le plus proche du site est le parc naturel régional des "Ballons des Vosges" portant l'identifiant national FR8000006 et situé à environ 3 km à l'ouest (pour sa partie la plus proche).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise est située dans le Site Patrimonial Remarquable (SPR) (anciennement secteur sauvegardé) de la Commune, qui fait l'objet d'une procédure de modification décidée en séance du Conseil Municipal du 26 juin 2017. Plusieurs monuments classés ou inscrits sont présents dans le périmètre immédiat du projet. Voir complément dans le document annexe.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche est le Ried de la Lauch et de la Vieille Thur situé à 2 km au sud-est du terrain, couvrant une superficie de 299.3 ha et portant l'identifiant 68_AQUA_0181.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de la commune est situé dans le périmètre du PPRI de l'III approuvé le 27.12.2006, dans le périmètre du PPRI de la Lauch approuvé le 23.06.2006, et dans le périmètre du PPRI de la Fecht approuvé le 14.03.2008. Le terrain n'est pas situé dans un secteur de risque par submersion ou par remontée de nappe. Le territoire du Colmar est classé en zone de sismicité 3 (modéré). La commune est concernée par le risque de Transport de Marchandises Dangereuses (TMD) par routière et voie ferrée, et par canalisations.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune activité BASIAS n'est recensée au droit de la zone d'étude. Aucune pollution n'est connue dans le secteur. Les sites répertoriés dans la banque de données BASOL sont tous situés en aval du secteur d'étude.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les captages d'eau potable situés à 2.5 km Sud et à 1.5 km à l'Est (proches de l'A35 tous les deux) ont des périmètres de protection éloignés très étendus qui se recouvrent et occupent une part non négligeable de la zone urbaine entre la route de Bâle, l'A35 et la RD 418 (direction Horbourg-Wihr). Les périmètres de protection rapprochée sont quant à eux très peu urbanisés, et en grande partie végétalisés.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En référence au code de l'environnement art. L.341-1, le projet se situe dans un espace protégé intégré au Site Patrimonial Remarquable, la participation de l'ABF sera donc nécessaire.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 6 km au nord-est; il s'agit d'un site de type ZPS (zones de protection spéciale) portant l'identifiant FR4213813 "Ried de Colmar à Sélestat", couvrant une superficie de 5229 ha. Le ried du Haut-Rhin est utilisé par les oiseaux pour leur nidification mais également lors de leur migration. Il s'agit de la partie haut-rhinoise d'une ZICO au contour régional.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création du parc de stationnement sur 3 niveaux enterrés implique le pompage temporaire de la nappe et la mise en place d'un bouchon injecté dans les alluvions pour obtenir une enceinte étanche nécessaire à la réalisation des travaux d'infrastructure souterraine; ce prélèvement temporaire cessera une fois la construction achevée. Le volume d'eau prélevé est estimé à 500 000 m ³ , sur une période de 7 mois environ. Masse d'eau concernée : Pliocène de Haguenau et nappe d'Alsace (FRCG001). VOIR ANNEXE COMPLEMENTAIRE projet dossier loi sur l'eau
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hormis durant la phase travaux, le projet n'induit pas de drainage permanent de la nappe alluviale, la paroi moulée et l'étanchéité du radier assurant l'étanchéité de la construction. VOIR ANNEXE COMPLEMENTAIRE projet dossier loi sur l'eau
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrassements en excavation sont estimés à 70 000 m ³ , les matériaux seront évacués et traités dans des filières de traitement spécifiques permettant ainsi leur réemploi. Ces terres sont constituées de remblai, puis de sol limoneux et argilo-sableux jusqu'à la profondeur de 6 m environ, et enfin de sable. Ces terres sont inertes.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est actuellement entièrement occupé par un parc de stationnement public en surface, et n'a donc aucun intérêt écologique particulier. Le projet consistant à aménager un parc paysager largement planté en surface s'affiche par une approche radicalement différente. Il propose une forte diversité végétale en continuité de la coulée verte existante menant du PMC aux halles du marché couvert et offrira un terrain idéal pour le développement de la biodiversité d'une manière générale. Complément d'informations dans le document annexé au présent formulaire.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1. Le projet situé dans le cœur de la ville est trop éloigné du premier site Natura 2000 pour avoir un impact.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A noter que le projet conserva l'accès actuel à la vanne de régulation de la Lauch.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne consomme pas un seul mètre carré d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de COLMAR est en zone sismique d'aléa modéré (dénomination zone 3). Selon le plan de zonage réglementaire du PPRI de l'III (planche 69), l'emprise du parking projeté est concernée de manière très résiduelle par le risque inondation en cas de rupture de digue, à risque modéré. Ce même risque concerne partiellement l'aménagement de la rue de la Montagne Verte.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La parc de stationnement souterrain sera étanche; aucune fuite vers la nappe, notamment d'hydrocarbures, n'est possible. La ventilation du parc de stationnement sera réalisée et surveillée de façon à s'opposer efficacement à la stagnation, même locale, de gaz nocifs ou inflammables.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A l'état initial, le terrain propose 464 places de stationnement public. Dans l'état projeté, la capacité en stationnements (en souterrain) passera à 710 places, avec un accès facilité beaucoup plus lisible. Cette augmentation de la capacité vise tout d'abord à réduire le temps de recherche des visiteurs du centre ville. Cela se traduit également par une clarification des flux au sein de l'aménagement, avec un parc libre et ouvert aux Colmariens et ses visiteurs. Complément d'informations dans le document annexe.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Un bureau d'étude acoustique est associé à l'équipe de conception du projet pour limiter les impacts sonores, notamment ceux des installations d'exploitation même du parc de stationnement. En phase chantier, l'évacuation des déblais du site engendrera des nuisances sonores dues à la circulation des camions.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le mode constructif du parking ne générera pas de vibration spécifique. En phase chantier, l'évacuation des déblais du site engendrera des vibrations dues à la circulation des camions.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement, des boules lumineuses éclairent le parking. Le projet inclut la mise en ambiance nocturne du parc dont la mise en lumière des parcours piétonniers assurant un confort visuel sur les axes structurants du parc. La conception de l'éclairage prendra en compte, les types de sources, les températures de couleur et l'orientation de la lumière afin de garantir le respect des riverains, la limitation des nuisances nocturnes et la pollution lumineuse conformément à l'arrêté du 25 janvier 2013 (cf.annexe)
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les trois niveaux de parking des véhicules motorisés seront ventilés et désenfumés mécaniquement. Les rejets d'air se feront par l'intermédiaire de gaines verticales débouchant au travers de grilles caillebotis carrossables installées en surface.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu de gérer les eaux de ruissellement à la parcelle par infiltration. Seules les eaux d'égouttures collectées sur les niveaux du parc de stationnement souterrain et au niveau de la rampe d'accès seront évacuées vers le réseau public d'assainissement (de type unitaire). Quant à la phase travaux, il est prévu de pomper l'eau de la nappe pour obtenir une enceinte étanche; le rejet est prévu dans la Lauch canalisée qui borde le terrain.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sanitaires publics prévus seront raccordés au réseau public d'assainissement (de type unitaire).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, il est prévu un plan de gestion et de valorisation des déchets. Les déchets générés par la construction seront non-dangereux. Les déchets seront triés, puis traités dans des filières spécifiques pour être ensuite valorisés.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet suit les recommandations et les préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France et les règles du Site Patrimonial Remarquable de la DRAC et de la SRA. Complément d'informations dans le document annexé au présent formulaire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir le document annexé au présent formulaire.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Tandis que dans l'état initial les eaux de ruissellement sont intégralement renvoyées à l'égout public, sans prétraitement aux hydrocarbures, l'aménagement proposé réduit de façon significative ces rejets en projetant une gestion intégrale des eaux de surface à la parcelle. Il ne restera que les eaux d'égoutture du parking et les eaux la rampe d'accès à pré-traiter et à rejeter au réseau public.

De même, les revêtements du parking actuel de la montagne verte ne garantissent pas la dissipation dans le sol des liquides pollués. La création du parking étanche évite ce phénomène avec toutes les garanties nécessaires.

Lors des travaux d'excavation du parking souterrain, un contrôle sera réalisé sur des échantillons moyens prélevés sur l'ensemble des terres excavées, ceci pour s'assurer de la filière finale des déblais.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne nous semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.
En effet, le projet s'inscrit dans un secteur déjà urbanisé, sans en changer la destination (le stationnement), mais en lui conférant une nouvelle vocation paysagère. Il n'affecte aucune zone sensible ou classée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexes complémentaires : - projet de dossier loi sur l'eau - pièces du concours : book de présentation du projet, extrait du mémoire explicatif (démarche environnementale).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Colmar

le, 22 février 2018

Signature



Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint délégué

Y. HEMEDINGER

